

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

~~~~~

### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Monsieur Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
Monsieur André LABARTHE, Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Monsieur Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

### Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH, **REÇU**  
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Henriette BONNET. le 26 NOV. 2015

~~~~~

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON-SAINTE-MARIE

## 7 - ACQUISITION DE L'ANCIENNE COOPERATIVE BASCO-BEARNAISE

Madame Dominique FOIX expose que, suite à la liquidation judiciaire de la SA Coopérative basco-béarnaise d'alimentation, le bâtiment qui l'hébergeait sis 2 rue du 11 novembre (parcelle cadastrée BH 336, contenance 25 ares et 81 centiares) a été mis en vente par adjudication.

La Ville d'Oloron Ste-Marie a été sollicitée dans ce cadre par l'étude de Maître De Monredon Laborde d'Orthez.

La mise à prix des enchères a été fixée à 35 000 €.

Après visite des lieux, au vu de l'intérêt, du bon état et des surfaces du bâtiment, la Municipalité a décidé de s'en porter acquéreur au prix de 25 000 €.

Cette acquisition est conditionnée à la décision du juge commissaire du tribunal de commerce.

Les crédits seront inscrits au BP 2016.

.../...

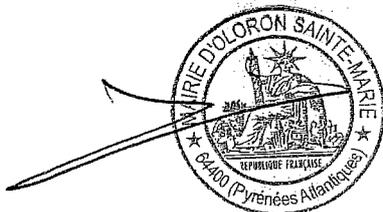
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires,
- **SIGNE** l'acte notarié correspondant dans l'hypothèse où la vente serait autorisée au prix de 25 000 € par le juge commissaire du Tribunal de commerce.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, le dit jour 23 novembre 2015.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 28/ 11/ 2015



  
Hervé LUCBÉREILH



**REÇU**  
le 26 NOV. 2015  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE